



## Arnaque à la fausse voyance,

Par **Norwood Donna**, le **23/09/2016** à **18:27**

Bonjour,

J'ai été trompé et arnaqué par un faux voyant, j'aimerais porter plainte contre ses malfaçons, vers qui dois-je me tourner ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2016** à **10:42**

Bonjour,

Comment peut-on encore, au XXI<sup>e</sup> siècle, croire en ces charlatans ? Simple question.

Par ailleurs, merci de ne pas mentionner de nom, la charte l'interdit.

Par **youris**, le **24/09/2016** à **11:29**

bonjour,

avez-vous un contrat écrit avec ce voyant et pouvez-vous prouver ses "malfaçons" ?

une malfaçon est un défaut, une défectuosité dans un ouvrage, je ne pense pas que vous utilisez le bon mot.

pour déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police, il faut une infraction supposée au code pénal, ce qui ne semble votre situation.

dans votre cas, c'est du civil donc tgi avec avocat obligatoire si vous avez du temps et de l'argent à perdre.

salutations